

EPE - Algérie Télécom - SPA  
 Direction Générale  
 NIF : 000216001808337  
 Division Achats, Moyens & Patrimoine  
 Direction Administration Des Marchés



**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°11/AT/DG/DAMP/DAM/2025**

Un avis d'appel à manifestation d'intérêt est lancé pour :

« L'enrichissement de la short List des établissements Hôteliers classés 3, 4 et 5 étoiles »

**Candidats à sélectionner et dossier à fournir:**

L'appel à manifestation d'intérêt s'adresse uniquement aux établissements hôteliers au sens de la réglementation algérienne en vigueur, classés 3, 4 et 5 étoiles assurant les prestations exigées et se situant sur le territoire de la wilaya d'Alger répondant aux exigences suivantes :

**Capacité d'accueil/hébergement et de salle de conférence :**

N°	Désignation	Capacités minimales d'admission	
		Capacités d'accueil/hébergement	Capacités Salle de conférence
01	Prestations d'hôtelleries 05 étoiles	Minimum 200 personnes	Minimum 75 personnes
02	Prestations d'hôtelleries 04 étoiles	Minimum 100 personnes	Minimum 35 personnes
03	Prestations d'hôtelleries 03 étoiles	Minimum 50 personnes	Aucune exigence

**Dossier à fournir par les candidats :**

01	Une présentation détaillée de l'établissement hôtelier, notamment sur sa capacité d'accueil/hébergement et capacité de la salle de conférence
02	Une copie de l'extrait du registre du commerce électronique

**NB/**

- La vérification de la satisfaction des capacités minimales d'admission s'effectuera sur la base de la présentation détaillée de l'établissement hôtelier.
- Tout candidat ne répondant pas aux critères cités-supra et/ou ne possédant pas les capacités minimales susmentionnées verra son offre écartée.

**ÉTENDUE DU BESOIN :**

L'étendue du besoin est clarifiée dans les trois points suivants :

- **Prestations d'hôtelleries 03 étoiles :**

L'hôtel 03 étoiles doit assurer l'ensemble des prestations suivantes :

- Assurer la prestation d'hébergement en chambres single (individuels), chambres double et triple ;
- Assurer la prestation de restauration en demi-pension et pension complète comprenant le petit déjeuner, le déjeuner et dîner.



- **Prestations d'hôtelleries 04 étoiles :**

L'hôtel 04 étoiles doit assurer l'ensemble des prestations suivantes :

- Assurer la prestation d'hébergement en suites d'hôtels, chambres single (individuels) et chambres double ;
- Assurer la prestation de restauration en demi-pension et pension complète comprenant le petit déjeuner, le déjeuner et dîner ;
- Organiser des conférences, des réunions ou cérémonies dans des salles dédiées.

- **Prestations d'hôtelleries 05 étoiles :**

L'hôtel 05 étoiles doit assurer l'ensemble des prestations suivantes :

- Assurer la prestation d'hébergement en suites d'hôtel, chambres single (individuels) et chambres double ;
- Assurer la prestation de restauration en demi-pension et pension complète comprenant le petit déjeuner, le déjeuner et dîner ;
- Organiser des conférences, des réunions ou cérémonies dans des salles dédiées.

### Présentation du dossier de l'offre :

Le dossier de l'offre doit être présenté dans une enveloppe ferme et anonyme, sans aucun signe d'identification de l'établissement hôtelier.

L'enveloppe comporte uniquement les mentions suivantes :

**ALGERIE TELECOM EPE/SPA - DIRECTION GENERALE  
DIVISION ACHATS, MOYENS ET PATRIMOINE  
DIRECTION ADMINISTRATION DES MARCHES  
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 11/AT/DG/DAMP/DAM/2025  
L'enrichissement de la short List des établissements hôteliers classés 3, 4 et 5 étoiles  
« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »**

**NB :** L'attention des candidats est attirée sur le caractère impératif de cette formalité.

Si l'enveloppe extérieure n'est pas marquée comme indiqué ci-dessus, la structure contractante ne sera en aucun cas responsable si l'offre est égarée ou qu'elle soit ouverte prématurément.

L'absence du format électronique n'est pas un critère de rejet des offres.

En cas de contradiction entre le format en papier et le format électronique, l'offre en format papier prime.

La durée de préparation des offres est fixée à **quinze (15) jours** de 08h00 à 14h00 à compter de la première date de parution du présent avis dans la presse nationale.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les offres qui parviennent après la date limite de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour de dépôt en séance publique à 14h00.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par une entreprise n'implique en aucun cas l'obligation d'être présélectionnée.

